DIRECCTE Entreprises

la lettre d'information de la **DIRECCTE Midi-Pyrénées**

N°2 // Juillet 2015

Edito

Accès des citoyens et des entreprises au numérique, développement de la filière de production de services numériques et déploiement des usages du numérique dans

l'ensemble des secteurs d'activité sont les trois axes de la transformation numérique que traverse notre société. La vitesse à laquelle le pays relèvera le défi de la révolution numérique conditionnera son positionnement dans la nouvelle ère digitale ; c'est le rôle de l'Etat et de la Région que de donner à chacun les moyens de relever ce défi.

Au niveau national, l'Etat a initié le chemin vers plus de cohérence, en créant début 2015 l'agence du numérique qui regroupe les différentes structures de soutien au développement du numérique (Mission French Tech, mission Très Haut Débit, délégation aux usages d'internet). Au niveau territorial, la définition d'une nouvelle région constitue une opportunité pour la construction commune d'une stratégie globale de digitalisation.



Depuis 2001 le plan Etat-Région ADER a permis de nous fédérer pour le développement de la filière aéronautique. Nous avons doté la filière d'un cadre stable, d'une stratégie collective, pour affirmer aux entreprises industrielles : « Nous travaillons ensemble pour vous soutenir, sur tous les champs de la filière, car le jeu en vaut la chandelle ». Cette stratégie a porté ses fruits, et il nous appartient aujourd'hui, face aux enjeux de la digitalisation de l'économie, de créer pour le numérique un cadre cohérent et complet, à l'échelle de la nouvelle région, pour résoudre de manière intégrée les problèmes d'accès aux ressources, de formation, de soutien à l'innovation, et d'expérimentation de nouveaux usages.

Nous avons souhaité consacrer ce numéro de la lettre d'actualité de la DIRECCTE à cette thématique afin de rappeler tout l'enjeu qu'elle représente et mettre en avant un certain nombre de démarches structurantes pour le développement de cette filière.

Michel DUCROT, directeur régional par intérim

Sommaire

Actualités	
■ Reactiv'start up	p 2
■ Etude sur les besoins en compétences	р3
■ Enquête Transformation numérique	р3
Sollicitez-nous	
■ Une relation commerciale déséquilibrée ? Le pôle C peut vous aider	p 4
Zoom sur : La politique menée en faveur du numérique	
■ La French Tech c'est quoi ?	p 4
■ Nouvelle France industrielle	p 5
■ Création de l'agence du numérique	p 5
Les grands axes de la stratégie numérique du gouvernement.	р5
Dispositifs et actions	
ADEC filière numérique	p 6
■ Deux nouveaux diplômes d'université	p 7
■ Favoriser la mixité	р7
■ Numérique et formation	8 q
Le numérique dans les secteurs du commerce et de l'artisanat	p 8
Cartographie Cybersécurité	p 9
Le secteur du tourisme face à la révolution numérique	p 9
Appels à projets innovation numérique p	10

DIRECCTEMidi-Pyrénées

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi





Actualités

REACTIV'START UP

Accompagner les jeunes entreprises de croissance aux moments charnières de leur développement

Réactiv'Start-Up est un nouveau dispositif de soutien des jeunes entreprises innovantes, l'innovation se déclinant dans de nouveaux produits, marchés ou services. Il s'intègre dans la palette d'outils de soutien que l'Etat et ses partenaires proposent aux entreprises de la région. Il est opérationnel depuis fin juin.

Enjeux

A la sortie des structures d'incubation, ou au passage du stade de l'idée au prototype puis au produit fini, les start ups entrent dans une phase stratégique de développement et de gestion de croissance, pendant laquelle elles sont très vulnérables.

Reactiv'START-UP a pour but d'aider les start-upers à :

- développer leur confiance et dépasser les obstacles auxquels ils sont confrontés
- déterminer les bonnes dispositions à prendre pour sécuriser et piloter leur entreprise pour un passage réussi en phase «industrielle»
- pérenniser l'entreprise et l'emploi dans un modèle économique stabilisé.

Objectif

Ce dispositif d'appui-conseil permet d'accompagner les startupers dans :

- leur structuration juridique, financière et RH
- la validation et la protection de leurs technologies
- la définition de leur positionnement stratégique sur les marchés
- la mise en place d'outils de pilotage et de gestion adaptés à la réactivité et l'agilité qui les caractérise.

Entreprises bénéficiaires

Jeunes entreprises régionales innovantes dotées d'un fort potentiel de croissance, ayant franchi avec succès les premières phases de création puis d'amorçage, et débutant la commercialisation de leur produit abouti sur un marché défini ou à définir.

Les entreprises accompagnées ne doivent pas être en infraction avec les règles fiscales, sociales et environnementales en vigueur.



Appui personnalisé d'une durée moyenne de 5 jours de conseil de haut niveau, comprenant :

- une phase de diagnostic à 360° adapté aux jeunes entreprises de croissance et qui vise à identifier les points d'appui et les axes de progrès qui orienteront et calibreront la phase active de travail.
- une phase active de travail visant à déployer une action-clé de passage d'étape charnière pour mettre l'entreprise dans les jalons d'une croissance maîtrisée.
- une phase de suivi afin de vérifier la bonne appropriation par l'entreprise des nouveaux axes tracés et d'en mesurer les effets sur son développement, ses investissements, ses ressources humaines.
- l'accès à toutes les prestations du Réactiv'Club.

Coût

le dispositif est financé à 80 % par la DIRECCTE et l'AGEFOS PME Midi-Pyrénées. L'entreprise s'acquitte à chacune des étapes de son accompagnement de 20% du coût de la prestation des consultants (1000 € HT par jour). Pour un accompagnement d'une durée de 5 jours, l'entreprise participe donc à hauteur de 1000 € HT.

Consultants

Un consortium pluridisciplinaire de cabinets a été retenu suite à un appel à proposition, afin d'apporter un accompagnement ciblé :

- mise à disposition d'experts métiers et d'experts sectoriels (numérique, e-santé, transports du futur...)
- panel de compétences techniques à mobiliser selon les besoins : marketing de l'innovation, innovation sociale, protection des données, levée de fonds...
- soutien financier, juridique, organisationnel, stratégie, ressources humaines.

Contacts:

Guillaume DOMERGUE gdomergue@agefos-pme.com **Christine ESTEVE** christine.esteve@direccte.gouv.fr

Offre



Enquête sur la transformation numérique

La transformation numérique représente une nouvelle étape de la profonde réorganisation économique et sociale engagée depuis plusieurs décennies sous l'effet des technologies de l'information. Afin d'évaluer la maturité numérique des entreprises de différentes filières stratégiques, nous menons actuellement une étude approfondie sur l'ensemble de la région.

L'objectif est de savoir avec quelle intensité les entreprises intègrent leur basculement dans le digital et de comprendre les enjeux et problématiques associés, notamment sur les aspects d'investissements, de ressources humaines et de changement organisationnel.

Vous allez très prochainement être invités à participer à cette étude à travers un questionnaire d'une durée de 5 minutes. Grâce à vos contributions, à la fois qualitatives et quantitatives, il sera alors possible de répondre aux objectifs fixés à cette étude, et de créer les meilleurs outils d'accompagnement correspondant à vos attentes.





Étude sur les **besoins de compétences** dans la **filière numérique**

L'adéquation entre l'offre de formation et le besoin des entreprises constitue un levier de compétitivité parfois sous-estimé mais qui représente un enjeu majeur de la filière numérique. La mise en œuvre de solutions nouvelles de formation et d'accès à l'emploi pour le secteur du numérique passe nécessairement par une phase de diagnostic et d'évaluation du besoin des entreprises. Dans le cadre du contrat d'objectifs numérique, signé avec le conseil régional, Pôle emploi Midi Pyrénées, l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, l'APEC et les organisations professionnelles du numérique (SYNTEC Numérique et l'organisme paritaire collecteur agréé FAFIEC), la DIRECCTE Midi-Pyrénées a engagé deux partenariats, le premier avec le cluster Digital Place, le second avec l'association la Mêlée numérique.



DigitalPlace est le cluster d'entreprises numériques de la Région Midi-Pyrénées. Il est constitué d'entreprises de toutes tailles, de la startup à l'entreprise de taille intermédiaire (ETI), représentatives de tous les métiers des technologies de l'information et de la communication.

Il conduit une étude sur la filière cœur de métier du numérique financée par la DIRECCTE qui vise à :

- Aider les entreprises numériques de la région à identifier leurs besoins en recrutement et en formation,
- Mettre en œuvre un projet collectif permettant aux employeurs de disposer des compétences requises
- Identifier les grandes tendances de recrutement
- Diagnostiquer les métiers en mutation et en tension
- Évaluer le potentiel des projets conduits par les clusters France-IT
- Définir un projet d'action collective

Les résultats de cette étude seront communiqués à la rentrée 2015 et permettront d'orienter les travaux autour de l'offre de formation ou des stratégies de recrutement, par exemple.



Née en 2000, l'association **La Mêlée** fédère plus de 550 adhérents désireux d'échanger, d'entreprendre, de partager et d'innover autour de l'intelligence collective dans le secteur de l'économie numérique régionale.

Elle a pour but d'accompagner la transformation digitale des organisations, d'éduquer et sensibiliser au

numérique, d'accompagner les entreprises innovantes dans leur développement et d'aider les organisations (démarches d'Open Innovation, relations avec les start-up, expérimentation et émergence d'usages innovants).

Cette association conduit une réflexion sur les usages du numérique dans différentes filières d'activité en Midi Pyrénées.

En complémentarité de l'action menée par Digital Place, la

Mêlée évaluera l'impact des usages du numérique sur les besoins en compétences des entreprises de Midi-Pyrénées selon les secteurs d'activités (Santé, bien-être, services à la personne, commerce, agro-alimentaire, agriculture, distribution, tourisme, transport, énergie, eau).

Les résultats de cette étude seront communiqués début 2016 et permettront d'orienter les travaux d'accompagnement futurs.

Contacts:

Si vous êtes intéressé(e)s ou souhaitez contribuer à une de ces études, vous pouvez contacter à la DIRECCTE:

Cécile Lévêque

cecile.leveque@direccte.gouv.fr

Christophe Ledent

christophe.ledent@direccte.gouv.fr

Digital Place:

Tony Marchand

tony.marchand@digitalplace.fr

La Mêlée:

Edouard Forzy e.forzy@lamelee.com

Parallèlement, le CARIF OREF mène une étude sur les « Enjeux et prospective sur les métiers du numérique en Midi-Pyrénées ». Elle doit être finalisée en juillet 2015 et fera l'objet d'une restitution.





Sollicitez-nous sur:

Une relation commerciale déséquilibrée ? Le pôle C peut vous aider.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, (DGCCRF) dans le cadre de sa mission de contrôle du respect des règles applicables aux relations interentreprises, réalise des **interventions concernant notamment le secteur du numérique.**

Ces enquêtes portent sur différents aspects du secteur numérique (e-commerce, sous-traitance, etc..). Elles ont pour objet d'examiner les clauses contractuelles et pratiques commerciales entre les professionnels au regard des dispositions du titre IV du livre IV du Code de commerce.

Il s'agit de détecter, par exemple, les pratiques susceptibles de fausser le libre jeu concurrentiel tels que :

- un déséquilibre significatif (article L.442-6 I 2° du code de commerce) résultant de l'imposition d'une obligation lors de la négociation commerciale,
- un dépassement des délais de paiement (article L.441-6 du code de commerce) issu d'un rapport de force défavorable à l'une des entreprises,
- des déductions d'office de pénalités sans que le fournisseur n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant (article L.442-6 I 8° du Code de commerce),
- des ruptures brutales de relation commerciale sans préavis écrit tenant compte de la durée de la relation commerciale (article L.442-6 I 5° du Code de commerce).

Cette liste de pratiques n'est pas exhaustive, et les agents du pôle C de la DIRECCTE recherchent toutes clauses ou pratiques potentiellement illicites qu'ils sont chargés de contrôler.

Contact:

Pour signaler un comportement abusif ou un manquement aux obligations issues des dispositions du titre IV du titre IV du Code de commerce, il suffit d'envoyer un courriel relatant les faits à

midipy-polec@direccte.gouv.fr.

Pour précision, les enquêtes menées suite à des plaintes sont, dans tous les cas où cela est possible, élargies à un panel de fournisseurs ou de clients, afin de ne pas mettre en difficulté le plaignant initial et garantir son anonymat.

Le « Guide du vendeur e-commerce » a pour objectif d'apporter principalement aux TPE/PME ; aux artisans, petits commerçants et professions libérales des informations utiles à la mise en place d'une activité en ligne, du démarrage de celle-ci et de son développement.

Zoom sur la politique menée en faveur du numérique

La French Tech c'est quoi ?

La French Tech fédère les acteurs qui contribuent à l'émergence, au développement, et à la visibilité des startups. L'objectif est d'accélérer la croissance des startups en coordonnant les actions des opérateurs privés et publics, de promouvoir la France et la French Tech à l'international, et de fédérer un réseau partout en France.



La French Tech Toulouse, labellisée depuis novembre 2014, est pilotée par Philippe Coste, directeur délégué, et constituée d'un comité de pilotage comprenant des entreprises (grands groupes, startups, individuelles ou à titre collectif), accélérateurs, acteurs publics, et des partenaires ambassadeurs (investisseurs, pôles de compétitivité, université / écoles, grands comptes, pépinières).

Les six premiers mois ont notamment vu la mise en place du guichet d'expérimentation, permettant aux startups de tester leurs produits ou services selon la maturité de leur projet : l'émergence de projets/hackaton au Laboratoire des Usages de la Mêlée, l'expérimentation lean startup pour valider le concept et le marché ciblé chez Ekito, l'expérimentation sur le territoire grâce à Toulouse Métropole. D'autres actions vont être lancées dans les prochaines semaines comme le «Pass French

Tech», opéré par Digital Place, qui est un programme national d'accompagnement premium et de visibilité d'entreprises en hyper croissance.

Contact:

Philippe Coste

directeur délégué French Tech Toulouse direction@frenchtechtoulouse.com

Jean-Noël Marrot

chef de projet économie numérique Toulouse Métropole

Jean-Noel.MARROT@toulouse-metropole.fr



Zoom sur la politique menée en faveur du numérique

Nouvelle France Industrielle

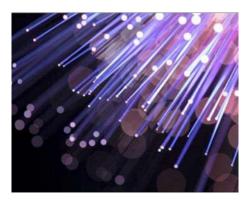
Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique Emmanuel Macron a inauguré le 18 mai en présence de chefs d'entreprises, de syndicats de salariés, d'élus et d'acteurs institutionnels la deuxième phase du plan nouvelle France industrielle. La première phase avait vu l'émergence des 34 plans, il s'agit désormais de placer le projet Industrie du Futur comme matrice de la Nouvelle France Industrielle et de l'articuler avec 9 solutions industrielles dont 3 directement liées au numérique (économie des données; objets intelligents; confiance numérique). Cette évolution permettra d'une part de se donner des priorités, et d'autre part



de s'orienter plus rapidement vers le marché et les clients, avec la notion de « solution ».

La nouvelle France industrielle sera donc résolument tournée vers le numérique ; des actions sont d'ores et déjà pressenties, comme :

- Le lancement d'une initiative de diffusion des usages industriels de la simulation en faveur des PME et des ETI
- La définition d'une offre cloud en direction des collectivités locales
- Le lancement d'une plateforme nationale de test et démonstration pour la cybersécurité



Création de **l'agence du** numérique

L'Agence du numérique a été créée par décret du 3 février 2015 sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché au Directeur général des entreprises (DGE).

Le but de cette Agence du numérique est en partie d'apporter un appui technique aux acteurs territoriaux (collectivités territoriales ou leurs émanations, collectifs citoyens...) dans la mise en œuvre des outils numériques et dans le recours aux dispositifs étatiques de soutien au numérique.

L'agence se substitue ainsi à deux missions informelles: la «Mission Très Haut Débit» consacrée au déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire et la «Mission French Tech» dédiée au développement des écosystèmes de start-ups et d'innovation, auxquelles se joint la Délégation aux usages de l'internet.

Les grands axes de la stratégie numérique

Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat au numérique, prépare un projet de loi sur le numérique, qui vise à générer de la croissance, de l'innovation et de l'inclusion sociale. Après 6 mois de concertation nationale autour de 4 thèmes, le Conseil national du numérique, sur la base des 18 000 contributions reçues et des 70 ateliers organisés dans toute la France, a remis, ce 18 juin, son rapport qui contient 70 propositions.

Le gouvernement a annoncé les grands axes de la stratégie numérique du gouvernement : http://www.gouvernement.fr/ambitionnumerique-le-gouvernement-a-pris-la-pleine-mesure-du-defi-numerique-et-il-entend-bien-le-2410

4 objectifs annoncés pour faire une « République numérique » : Liberté d'innover, Égalité des droits, Fraternité d'un numérique accessible à tous et Exemplarité d'un État qui se modernise.

Par ailleurs, les principales mesures de la stratégie numérique ont été présentées :

- Soutien à la croissance et ouverture à l'international de la French Tech
- Promotion de l'économie de la donnée
- Organisation de la transition numérique des TPE PME
- Déploiement du plan médecine du futur



Si vous souhaitez télécharger le rapport : http://contribuez.cnnumerique.fr/



Dispositifs et actions : numérique et compétences

ADEC filière numérique

Une Action de développement des emplois et des compétences (ADEC) pour les salariés des entreprises de la filière numérique a été initiée par la DIRECCTE Midi-Pyrénées en partenariat avec le FAFIEC, des organisations professionnelles de branche (Syntec – Cinnov) et des syndicats de salariés.

Objectifs

Face à l'accélération des mutations économiques et technologiques de la filière numérique, dans un secteur principalement constitué de TPE ne disposant pas de moyens importants et structurés de gestion des ressources humaines, il est nécessaire de soutenir ces entreprises dans leur développement qui passe par l'évolution constante des compétences de leurs salariés

Le secteur du numérique est l'un des plus dynamiques de la région Midi-Pyrénées, les derniers recensements évaluent la population salariée à 19 900 personnes, soit une progression de + 6% en un an, et les prévisions pour les années à venir restent très bonnes.

Le dispositif a pour objectif:

- De prévenir les risques d'obsolescence des compétences
- D'accompagner les évolutions professionnelles
- De faciliter la montée en compétences par l'accès à des qualifications reconnues et transférables

Les actions envisagées dans le cadre de l'ADEC se répartissent selon les axes suivants

Axe 1 : Réduire les risques d'obsolescence des compétences numériques prioritaires (ex : Développeur Web, Java...) : Dans le domaine du numérique, l'obsolescence des métiers et des compétences est très rapide car l'évolution technologique est exacerbée.

Axe 2 : Développer les compétences « émergentes » numériques (ex : big data, cloud, cybersécurité...) : l'innovation permet au secteur numérique de conserver une dynamique et d'être en soutien des autres pans de l'économie, par exemple grâce aux projets liés à la mobilité, au cloud computing, à la modernisation de l'infrastructure du système d'information. Face à ces innovations, on voit apparaître des métiers et des compétences nouvelles

Axe 3 : Favoriser le développement des compétences pour les salariés non informaticiens (ex : commerciaux, marke-

Les entreprises adhérentes au FAFIEC peuvent d'ores et déjà contacter leur OPCA si elles souhaitent bénéficier de formations. Cette ADEC est programmée jusqu'au 31 décembre 2016.

Contacts

Jérôme Penso ipenso@fafiec.fr

Delphine Xicluna delphine.xicluna@direccte.gouv.fr

ting, communication...): afin d'accompagner les entreprises innovantes à franchir un cap en matière de viabilité sur du long terme, il est indispensable d'accompagner les fonctions supports (commercial, marketing, communication...) à optimiser leurs compétences dans le secteur numérique.

Axe 4: Accompagner la gestion des ressources humaines des entreprises en lien avec de nouvelles problématiques (baisse du turn over, mise en œuvre des entretiens professionnels...) et accompagner les dirigeants de start up à structurer leur entreprise (développement de l'innovation, développement international, accès au financement...)

Bénéficiaires

Les entreprises de la filière numérique et leurs établissements situés en Midi-Pyrénées ayant tout ou partie de leur activité dans le numérique.

Ce dispositif s'adresse de manière prioritaire aux salariés les plus vulnérables au regard de la situation de l'emploi :

- les salariés dont les compétences seraient obsolètes ou susceptibles de le devenir rapidement,
- les plus faibles niveaux de qualification,
- les salariés en deuxième partie de carrière (45 ans et plus)

Une attention particulière sera portée au public féminin qui représente moins de 30% de la population active de la filière en Midi-Pyrénées, ainsi qu'aux travailleurs handicapés.





Dispositifs et actions : numérique et compétences

Deux nouveaux diplômes d'Université

Ces deux nouveaux diplômes sont ouverts depuis 2014 à l'Université Paul Sabatier avec le soutien de la DIRECCTE Midi-Pyrénées.

Le Diplôme d'Université (DU) « Gestion du cycle de vie du produit manufacturé (Product Life-cycle Management) » et le Diplôme d'Université (DU) « Sécurité et Sûreté des Systèmes d'information (3 SI) » permettent de répondre à des enjeux de recrutement forts des entreprises du secteur en proposant un parcours de formation en alternance aménagée (4/5 du temps en entreprise) et adapté aux besoins des entreprises car construit par les entreprises du secteur.

Public cible

Ces formations s'adressent aux :

- diplômés de niveau master ou ingénieur diplômé en informatique au métier d'architecte PLM ou d'administrateur de sécurité informatique.
- titulaires d'un niveau bac+3 ayant au minimum trois années d'expérience professionnelle pourront également se porter candidat.

Leur admission sera prononcée après étude de leur dossier. Seront privilégiés les étudiants en réorientation professionnelle et les demandeurs d'emploi dont la qualification est insuffisante au regard des attentes des métiers ciblés.

Contacts

Université Paul Sabatier : Professeur Abdelmalek Benzekri benzekri@irit.fr / 05 61 55 67 69 Les cadres d'entreprise pouvant bénéficier d'une période de professionnalisation sont également éligibles.

Spécificité de ces formations

Ces formations s'articulent sur trois phases :

a. Une formation à temps complet à l'université de 182 heures (d'octobre à début décembre) permettant une préparation opérationnelle à l'emploi

b. Un stage d'immersion en entreprise de 91 heures (en décembre)

c. Un contrat de professionnalisation d'une durée de 12 mois comprenant 273 heures de formation. L'alternance est organisée à raison de 1 jour de formation par semaine en dehors des périodes de vacances scolaires soit plus du 4/5 temps en entreprise.

Métiers cibles

Pour le DU PLM:

- Analyste fonctionnel
- Architecte solution
- Architecte d'entreprise Architecte PLM

Pour le DU 3SI:

- Expert sécurité informatique
- Administrateur sécurité informatique
- Spécialiste sécurité des systèmes d'information
- Expert infrastructures

DIRECCTE Midi-Pyrénées : Jean-François Marfaing

jean-francois.marfaing@direccte.gouv.fr / 05 62 89 82 99



Favoriser la mixité: mais où sont les femmes?

En Midi-Pyrénées, le secteur du numérique (au sens large) compte 52 600 salariés en 2011 et 1700 non-salariés. Des 3 branches qui composent le secteur, l'ingénierie est celle qui rassemble le plus grand nombre de salariés avec 47 % des effectifs contre 38 % dans l'informatique et seulement 15 % dans la branche études et conseils.

Les femmes sont très nettement sous-représentées dans le secteur du numérique où elles comptent pour moins d'un tiers des effectifs salariés du secteur. Dans l'informatique l'univers est encore plus masculin avec seulement 25 % de femmes tandis que la parité est atteinte dans la branche études et conseils.

L'ensemble des 3 branches du numérique est caractérisé par un nombre important de cadres, notamment dans l'informatique où ils représentent 7 salariés sur 10. A ce niveau de qualification, les femmes représentent cependant moins d'1 cadre sur 4 dans l'informatique et l'ingénierie; si elles représentent 41 % dans la branche études et conseils, leur part est cependant inférieure à leur poids global dans l'effectif de cette branche. Le numérique emploie aussi beaucoup de techniciens: 19 % des salariés parmi lesquels moins d'1 technicien sur 5 est une femme.



Dans le secteur du numérique, les salariés sont bien plus souvent diplômés qu'en moyenne, tous secteurs d'activité confondus : la part des détenteurs de diplômes de 2° et 3° cycle de l'enseignement supérieur y est plus de 2 fois plus importante.

Les femmes sont moins souvent déclassées dans le numérique que dans l'ensemble des secteurs : respectivement 28,7 % et 33,3 % des femmes déclassées, car le taux de cadres y est plus important qu'ailleurs, pour les

hommes comme pour les femmes.

Favoriser une plus grande mixité est un enjeu des politiques publiques menées dans cette filière. En Midi-Pyrénées, dans le cadre de la convention partenariale « territoires d'excellence » des actions de sensibilisation sont menées par le rectorat dans les collèges et les lycées.

La formation des femmes salariées et demandeuses d'emploi est soutenue dans le cadre de la politique contractuelle entre la DIRECCTE et le FAFIEC.

Enfin, la DIRECCTE peut apporter un appui aux entreprises dans leurs démarches pour favoriser la mixité et plus particulièrement pour l'élaboration et la mise en œuvre des accords et des plans d'action pour l'égalité professionnelle obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés.



Dispositifs et actions : numérique et usages

Numérique et formation : de nouveaux outils pédagogiques

On pense d'abord au numérique comme spécialité de formation. Ce domaine représente 2,8 millions d'heures de formation vendues en Midi-Pyrénées en 2013 (plus de 6 % du total), ce qui le place dans le Top10 des formations les plus vendues, en progression régulière depuis 2009. Il s'agit également du domaine de formation le plus répandu : presque 20 % des organismes de formation ont réalisé des actions de formation dans ce domaine, majoritairement en informatique (plus de 600 organismes en Midi-Pyrénées), même si cette proportion tend à s'amenuiser. Va-t-on vers une concentration de ce marché ?

Sur le plan du financement, ces actions de formation, souvent organisées dans le cadre du DIF, pourraient être impactées à court terme par la disparition de ce dispositif. À moyen terme, on peut toutefois s'attendre à une restructuration des plans de formation et de leur ingénierie financière.

« Numérique et formation », ce sont également les nouveaux outils pédagogiques mis à disposition des salarié-e-s, qui viennent enrichir la formation continue, qu'il s'agisse des MOOC, des COOC (MOOC d'entreprise), de blended-learning

Ces nouvelles pratiques interrogent de nombreux paramètres de l'action de formation : suivi de la réalisation, évaluation du temps passé et donc du niveau de prise en charge de la rémunération...

Cependant, ces nouvelles modalités d'apprentissage s'inscrivent dans le cadre administratif et réglementaire habituel de la



formation continue en entreprise, et n'abolissent pas les notions essentielles de programme, de pré-requis, de progression pédagogique et d'évaluation des compétences.

Ainsi, la nouvelle rédaction de l'article L6353-1 du code du travail, qui intègre cette évolution en indiquant que « la formation peut être séquentielle [et] peut s'effectuer en tout ou partie à distance », prévoit que la convention et le programme de formation précisent dans ce cas « la nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser », « les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD » et « les moyens [...] mis à disposition du stagiaire. »



Le numérique dans les secteurs du commerce et de l'artisanat

Face au défi de l'appropriation des outils et des réseaux numériques par les entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat, la DIRECCTE intervient à plusieurs titres.

Elle participe avec la Région, le Rectorat, Pôle Emploi, la CRMA et la CCIR, à la mise en œuvre d'une « Charte de partenariat pour l'artisanat de Midi-Pyrénées » dont l'une des mesures porte sur la contribution au développement de la « Transition numérique ». Deux actions ont été retenues : le déploiement du programme national « Transition numérique » et la formation des chefs d'entreprises aux nouvelles technologies.

La DIRECCTE soutient la CCIR de Midi-Pyrénées dans son rôle de référent régional reconnu par la DGE pour la mise en œuvre du programme national « Transition numérique ».

Elle participe activement au montage du dossier présenté à une demande de financement au ministre en charge du commerce et de l'artisanat en faveur d'une structuration de la démarche de « Manager de centre-ville et de territoire » initiée de façon inédite en France conjointement et en association

par les régions Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. La promotion, la diffusion et le développement d'outils numériques par les nouveaux managers est un des objectifs de cette démarche qui professionnalise fortement les personnes en charge de ces fonctions.

L'appel à projets lancé en 2015 au niveau national par la DGE pour labelliser de nouveaux « Pôles d'Innovation pour

l'Artisanat » a permis à la DIRECCTE d'instruire un dossier porté par la CMA de Tarn-et-Garonne avec l'Université de Toulouse sur le numérique dans l'artisanat : « Artisanumérique ». Cette proposition sans équivalent est porteuse de nombreuses possibilités de développement en faveur des entreprises de l'artisanat.





Dispositifs et actions : numérique et usages

Cartographie Cybersecurité

L'étude CESAAR Cybersécurité Midi-Pyrénées a pour objectif de structurer la mise en œuvre des actions de protection du patrimoine informationnel pour les PME/PMI : cartographie des prestataires régionaux en décelant leur niveau d'expertise, identification des points forts et faibles des entreprises utilisatrices, formalisation de pistes concrètes d'amélioration au travers d'une boîte à outils.

L'étude repose sur deux phases : travail partenarial sur la cartographie réalisée par le think tank PRISSM et enquête approfondie auprès de 6 prestataires, puis étude des besoins et profils d'utilisation auprès de 14 entreprises utilisatrices dans les secteurs santé, aéronautique, numérique et robotique.

Ce projet devrait permettre de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de cybersécurité, et de mettre en avant la région sur la reconnaissance d'une ou plusieurs spécialités au niveau national. En avril dernier, la fin de la première phase a d'ores et déjà permis de souligner un fort niveau de collaboration entre ces acteurs, une connotation « service » de leurs actions, et des spécialisations pour les objets connectés-systèmes embarqués, le big data-cloud, la supervision-surveillance, et les transactions financières. Un benchmarking a été opéré sur 3 autres régions : la Bretagne, l'Ile-de-France, et PACA

Les résultats de la deuxième phase sont attendus pour le mois de septembre.

Si vous êtes intéressé(e)s ou souhaitez contribuer à cette étude : Contact : Christian Szypura christian.szypura@direccte.gouv.fr



Le secteur du tourisme face à la révolution

numérique

Le tourisme est l'une des filières les plus fortement impactées par l'évolution des outils, des usages et des contenus numériques.

Aujourd'hui, près de huit touristes sur dix préparent leurs vacances sur Internet, et plus de 45% achètent leurs séjours en ligne.

Face à la concurrence du secteur et face aux nouveaux usages des consommateurs qui sont en capacité via Internet d'organiser eux-mêmes leurs vacances, les professionnels du tourisme n'ont d'autres choix que de s'adapter.

Les nouvelles technologies ont généré de nouvelles formes de consommation des voyages.

Le numérique agit à la fois sur la demande (surinformation du consommateur, comparateurs, avis des clients en ligne, achats de dernière minute, demande de prestations personnalisées, nouveaux modes de consommation...), et sur toute la chaîne de la production et de la distribution de l'offre touristique (information, promotion, réservation, commercialisation, vente directe, nouveaux produits...). On assiste ainsi à la modification des canaux de distribution, à la montée de nouveaux acteurs de l'écosystème touristique, à l'instar d'Expédia, Booking, Priceline, Airbnb..., au développement d'une nouvelle offre produits et sous l'impulsion des start ups à de nouvelles applications et services innovants dédiés aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Au regard des enjeux pour un secteur économique sur lequel la France est un des leaders mondiaux et des potentiels de croissance que représente le numérique pour le secteur du tourisme, la DGE renforce son intervention par la mise en place d'un plan d'action numérique structurant et fédérateur sur les axes suivants :

 développer sa connaissance de l'impact du numérique dans le tourisme;

- favoriser les fonctionnements des écosystèmes de l'innovation numérique;
- favoriser la diffusion de l'innovation numérique au sein de la profession.

La DIRECCTE relaie l'action de la DGE en région et participe à la commission « tourisme » de l'association La Mêlée numérique pour mener une réflexion et lancer des actions dans la diffusion des enjeux du numérique auprès des professionnels.

Si vous souhaitez participez à la mise en œuvre de ces actions ou souhaitez bénéficier d'information complémentaire :
Contact : Julien Léglise julien.leglise@direccte.gouv.fr





Appels à projets innovation numérique



Dans le cadre du deuxième programme d'investissements d'avenir (PIA2), 175 M€ en subventions et avances remboursables sont consacrés au développement des technologies et services de l'économie numérique.

Trois grandes thématiques ont été retenues :

- la digitalisation du réel (objets connectés, sans contact, réalité augmentée, robotique, impression 3D, capteurs...)
- l'économie de la Data (algorithmes de recommandation, personnalisation, CRM multicanal, temps réel, optimisation des processus, simulation cyberphysique...);
- l'économie de la confiance (cyber-sécurité, identité numérique, e-paiement…).

Le concours d'innovation numérique est ouvert en continu. Les dossiers déposés sont relevés 3 fois par an. En 2015, les relevés sont le 8 juillet (« S01E01 ») et le 4 novembre à 12h00 (« S01E02 »).

Cahier des charges : http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/secteurs-professionnels/numerique/concours-innovation-numerique-cahier-des-charges.pdf

AAP/AMI ouverts entre le 1	er avril et le 15 septembre 2015	ouvert	fermé
Relever le défi de l'énergie	Qualité de l'eau et gestion de la rareté	14/05/2015	23/05/2016
Accompagner la révolution numérique	Concours d'innovation numérique	04/05/2015	jusqu'à épuisement des fonds
Développer l'industrie et le transport	Infrastructure de recharge pour les véhicules hybrides et électriques	27/07/2015	31/12/2015
	Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire 2I2A	30/04/2015	26/02/2016
	Projet structurant des filières agricoles et agroalimentaires PS2A	05/05/2015	05/05/2016
	Navires du futur - Edition 2015	14/05/2015	01/10/2016

AAP/AMI clos avant mi-septembre 2015		ouvert	fermé
Développer l'industrie et le transport	Nouveaux usages et nouveaux procédés du textile	11/02/2015	30/06/2015
	Produits innovants pour l'alimentation sûre, saine et durable PIAVE	11/02/2015	09/06/2015

Directeur de la publication : Michel DUCROT,

Directeur par intérim

Responsable de la rédaction : Christine LEMOAL,

Chargée de communication

Comité de rédaction : Pôles 3E, C et T de la DIRECCTE Crédits photographiques : DIRECCTE / Fotolia : Jérôme Rommé,

robu_s, Monkey Business